

Collection “ Au Quotidien ”

LA COMMUNE
ACTEUR DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI
ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE





2010, ANNÉE EUROPÉENNE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

19,5% de la population en Wallonie courent un risque accru de pauvreté¹. Ce risque de pauvreté est plus élevé chez les jeunes (0-24 ans), les personnes âgées (65 ans et plus) et les femmes.

La pauvreté et l'exclusion portent directement atteinte à l'exercice des droits fondamentaux, au bien-être des individus et à leur faculté de participer à la vie de la société. La responsabilité de l'inclusion sociale, de la lutte contre la pauvreté, du développement économique sont des responsabilités collectives, à tous niveaux de pouvoir.

Sans surprise, le fait de détenir un emploi apparaît comme un garde fou important contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

¹ Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, EU-SILC 2008

Bien que les politiques de l'emploi soient, pour l'essentiel, du ressort des Régions et de l'Etat fédéral, il n'empêche que les communes disposent elles aussi de quelques leviers pour stimuler la création d'emplois sur leur territoire et contribuer à l'insertion professionnelle de leurs administrés.

Il faut rappeler que le champ des compétences des communes est très large, puisqu'il se fonde sur les notions **d'autonomie communale** et **d'intérêt communal**, consacrées par la Constitution.

Le jeu démocratique local est donc ouvert à de nombreuses initiatives permettant aux pouvoirs communaux de prendre leur part dans la bataille de l'emploi.

Bien entendu, l'approche en matière de développement économique et commercial se doit d'être adaptée aux caractéristiques socio-économiques et démographiques de la commune.

La problématique du développement économique est rarement abordée en tant que telle au niveau local. Cette préoccupation est en fait largement transférée aux Intercommunales de développement économique ; si celles-ci doivent être de réels acteurs de développement, il faut insister sur le rôle premier des communes dans cette dynamique : l'emploi c'est d'abord un dynamisme local.

Mais les communes ont un rôle important à jouer en vue d'assurer un développement économique harmonieux, ambitieux et dynamique au sein de leur entité, de sorte à favoriser au maximum la création d'emplois et, par là même, de réduire l'exclusion sociale.

DÉFIS

Aujourd'hui, malgré la crise que nous avons connue, une tendance positive du marché de l'emploi semble se dessiner.

Les derniers chiffres de la demande d'emploi du mois d'octobre publiés par le Forem² nous apprennent qu'il s'agit en effet du 7^{ème} mois consécutif de baisse du chômage sur base annuelle en Wallonie et ce dernier mois confirme donc la tendance baissière des chiffres du chômage qui s'est dégagée mois après mois depuis le début de l'année 2010. A Bruxelles, depuis 2004, 50 000 emplois nets ont été créés, tenant donc compte des pertes d'emplois enregistrées. Le boom démographique que connaît Bruxelles annule, malheureusement, statistiquement la hausse du nombre d'emplois profitant aux habitants de la capitale.

Les communes et CPAS comptent parmi les acteurs privilégiés de certains dispositifs fédéraux et régionaux d'insertion professionnelle. Elles sont dans ce cadre régulièrement invitées à faire preuve de dynamisme pour activer ces potentialités. Epinglons, à titre d'exemple, les agences locales pour l'emploi dans les communes, ou dans un groupe de communes, qui ont pour but de satisfaire à la demande d'un certain nombre d'activités non rencontrées par les circuits de travail réguliers et qui ne sont pas en concurrence avec ceux-ci.

Qu'ils soient particuliers, ASBL, autorités locales, associations non commerciales, établissements d'enseignement, chacun de ces acteurs peut recourir à cette aide tout en aidant, par exemple, des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de certains bénéficiaires de l'aide sociale financière, qui trouvent difficilement une place sur le marché du travail, à remettre pied dans une vie professionnelle. En 2009, ce sont plus de 9.000 personnes qui ont pu bénéficier d'un contrat de travail ALE à Bruxelles et en Wallonie³ ! Ce système se transforme progressivement au profit des titres-

² Communiqué de presse du Ministre André Antoine. 05/11/2010

³ Source : Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

services. En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004, il permet à des particuliers de payer une entreprise agréée pour une aide de nature ménagère. Ce système a créé des emplois nouveaux, principalement pour des travailleurs peu qualifiés, et a transformé du travail au noir en travail salarié (surtout dans le secteur du nettoyage). Le système des titres-services permet également à des travailleurs des ALE d'obtenir un statut de travailleur à part entière.

En 2009, on comptait 78 673 829 titres achetés et 9 944 747 sous forme de titres électroniques⁴. Cela représentait 133.438 emplois. En Wallonie, les entreprises titres-services sont pour 9,3% des entreprises d'insertion, 10% des CPAS et communes et pour 10 % des ALE, ce qui représente près de 30 % des entreprises agréées.

La fiscalité communale est un autre levier : certaines taxes locales peuvent être bénéfiques ou néfastes à l'initiative économique et à la création d'emploi. Par ailleurs, la commune est aussi commanditaire et amenée à recourir quotidiennement aux services du privé. Elle peut également par ce biais, agir de façon citoyenne en faveur de l'emploi en privilégiant des filières éthiques ou des entreprises soucieuses d'insérer professionnellement et socialement des publics dits vulnérables.

La pauvreté est un enjeu de société majeur qui engage la responsabilité de tous.

On constate dans le cadre de la lutte contre la pauvreté qu'après une stabilisation des chiffres de la pauvreté à la fin des années '90, bon nombre d'indicateurs montrent une recrudescence du nombre de personnes qui vivent dans la précarité. La lutte contre la pauvreté doit donc s'intensifier.

Malgré l'importance croissante de l'insertion socioprofessionnelle et la création de services d'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS, le nombre de bénéficiaires des CPAS ne diminue pas. Les besoins d'accompagnement des

personnes qui sont exclues de notre société dépassent les possibilités des CPAS. Ce sont surtout les personnes qui en dépendent depuis longtemps qui sont les plus difficiles à réinsérer.

L'insertion socioprofessionnelle donne surtout des résultats pour les personnes qui ont récemment fait appel au CPAS. Pour certains groupes, les « pièges de l'assistance » entrent en ligne de compte, surtout pour les femmes seules avec enfants. Elles ont toujours un nombre d'avantages que les chômeurs n'ont pas. En outre, certains CPAS doivent aider un grand nombre de demandeurs d'asile.

Autant de défis à relever au quotidien !

PRIORITÉS

Tant à Wallonie qu'à Bruxelles, un incroyable défi vise à faire progresser la cohésion sociale et à valoriser le capital social.

Cela passe par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et le fait de favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux, en s'appuyant sur une démarche transversale tant au niveau horizontal (lien régional) que vertical (lien local). Diverses initiatives locales favorisent également l'intégration sociale : accueil de l'enfance en-dehors des heures scolaires, actions destinées à recréer du lien social, le Sport de rue ou les petites infrastructures sociales de quartier, la formation de jeunes via l'introduction d'une clause sociale dans les marchés publics... autant de domaines qui actionnent plusieurs leviers de compétences.

La période de crise que nous connaissons demande la fédération de toutes les énergies, c'est-à-dire à la fois des partenaires sociaux mais aussi de tous les niveaux de pouvoir et donc des communes.





Chaque commune se doit de favoriser l'émergence d'activités économiques des indépendants et des entreprises actifs dans la commune, d'accueillir, informer et encourager les candidats indépendants et entrepreneurs, d'être le relais économique avec tous les partenaires : intercommunales, invests, chambres de commerce, guichets d'entreprises, communautés urbaines, centres de recherche, provinces, organismes spécialisés de crédit et micro-crédit, régions.

Dans le cadre de l'autonomie communale, les pouvoirs locaux doivent faire preuve de dynamisme et d'inventivité pour contribuer à l'information des demandeurs d'emploi et des personnes désireuses de se réorienter professionnellement.

Cette contribution commence déjà dans les publications communales classiques, mais aussi dans les sites Internet propres dont se dotent la plupart des administrations locales. Nombre de sites communaux ont soin de consacrer des pages régulièrement mises à jour aux possibilités de recrutement, aux initiatives centrées sur l'emploi et la formation, de renvoyer par liens aux organismes régionaux et associations actifs en ce domaine. Les communes peuvent également exprimer leur dynamisme en la matière en organisant des manifestations œuvrant à l'information des citoyens en matière d'emploi.

Certaines expériences ont à cet égard enregistré des succès encourageants et sont désormais bien ancrées dans le calendrier des activités communales.

CONCLUSION

Les communes sont des acteurs de première ligne dans un certain nombre de projets de mise à l'emploi.

Toutefois, la réalité socio-économique est telle aujourd'hui que le niveau local doit pouvoir se positionner davantage encore comme un acteur de pointe, proactif et coopératif, en lien étroit avec les autres niveaux de pouvoir. Certainement pas pour ajouter une couche supplémentaire à des dispositifs qui ne sont pas toujours clairement compréhensibles par le citoyen, mais plutôt pour créer – dans une logique de subsidiarité – une dynamique entre une Région, qui détermine un cadre général d'action et la politique communale qui, tout en gardant son autonomie, sa liberté d'action, doit pouvoir se coordonner dans le but d'être complémentaire avec ses communes avoisinantes et avec le niveau régional, en évitant doublons, gaspillages, actes manqués et autres complications diverses.

Le chercheur d'emploi, lui, peu lui chaut de connaître l'identité de son interlocuteur : entre les services régionaux de l'emploi, les Missions locales, les Agences locales pour l'Emploi, les administrations locales pour l'emploi, les acteurs associatifs, nombreux, et autres guichets locaux en tous genres, ce qu'il veut, c'est une orientation, un service, à même de lui donner un accès au marché de l'emploi.

Avancer dans cette direction c'est par exemple pouvoir regrouper des outils « emploi » locaux au sein d'un même bâtiment, pour plus de lisibilité et de synergie, rassembler l'ensemble des opérateurs locaux en matière d'emploi et de formation, publics, privés, associatifs et partenaires sociaux, dans le cadre d'une concertation élargie pour y échanger et tester des politiques locales.

Trois défis principaux peuvent être relevés :

La « proximité » : c'est bien entendu la plus-value la plus naturelle du pouvoir municipal. Il s'agit d'organiser toute activité qui fait se rencontrer offreurs et demandeurs d'emploi locaux ; salons de l'emploi et de la formation ; sensibilisation aux métiers en pénurie...

Le « partenariat public privé associatif » : il s'agit là d'entrer en contact avec le tissu économique et associatif local et de créer avec lui des actions spécifiques visant principalement les publics infraqualifiés, et qui répondent tant à ses besoins d'employeur (présélection ; sensibilisation au monde de l'entreprise ; comportement au travail ; dispense de petites pré-formations techniques ou linguistiques ;...) qu'à ceux des demandeurs d'emploi résidant sur le territoire communal. Cette formule relève de la micro-chirurgie dans le sens où elle permet des créations d'emploi très ciblées et limitées en nombre, mais efficaces car visant un public très difficile à accompagner sur le marché du travail. Dans cette même logique, les expériences en économie sociale menées en partenariat avec le secteur ISP sont génératrices tant d'activité économique de proximité que d'emplois locaux.

La « formation » : les communes sont de plus en plus fréquemment confrontées à des demandes de formations courtes très spécifiques nécessitant des mises en œuvre souples et rapides. Là encore, le niveau local peut être un impulseur lorsqu'il réunit opérateur de formation, entreprise ou secteur d'activité en besoin et demandeurs d'emploi. Des expériences de ce type peuvent facilement se déployer dans les métiers en pénurie nécessitant un faible niveau de qualification.

Pour chacun de ces trois volets, l'action municipale peut s'avérer soit plus optimale que le niveau supérieur (parce que plus proche, plus souple, plus adaptable aux demandes spécifiques des petits acteurs locaux) soit complémentaire à celui-ci.

LA COMMUNE, ACTEUR DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

La plus-value locale est alors à son optimum. Si à cela s'additionne une logique de concertation avec les communes avoisinantes, sous l'égide de la Région qui dessine ses priorités, stimule le développement du modèle et dégage des moyens, alors nous aurons réussi à mobiliser l'ensemble des forces vives publiques sur le territoire, en lien étroit avec les acteurs économiques, partenaires sociaux et tissu associatif, dans l'intérêt des demandeurs d'emploi.

Décembre 2010

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



Avec le soutien du Ministère de la Communauté française



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be